Mars 2021 | n° 116

les nouvelles du PELLERIN

Votre **lien** avec l'**info municipale**

PARTICIPER

GRANDIR

AU QUOTIDIEN

DOSSIER

LE BUDGET MUNICIPAL 2021

SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES 4/5

LIBRE EXPRESSION 6

BUDGET 2021
Un budget de liaison pour les grands projets de la mandature 7/11

PARTICIPER... 12/16

AU QUOTIDIEN... 17/ 21

GRANDIR... 22/23

CONSOMMER LOCAL... 24/25

IL ETAIT UNE FOIS... AU PELLERIN 26

ETAT CIVIL / AGENDA 27

les nouvelles du PELLERIN

Directeur de la publication : François de Laujardière, Maire.
Rédacteur en chef : Paul Brounais, adjoint au Maire.
Conception, réalisation, photos : Stéphanie Bodinier.
Rédaction : Stéphanie Bodinier, François de Laujardière.
Crédits photos : Archives municipales, Adobestock, Fotolia, Pixabay, Ametis, Yohann Jaffres, Autrefois Le Pellerin.
Impression : Offset 5, Rezé. Ce magazine est imprimé sur du papier 100% recyclé et en encres végétales.
Diffusion : Herbauges distribution.
Bimestriel. Tirage : 2800 exemplaires.
Dépôt légal : À parution.

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C092789

L'ÉDITO DU MAIRE...

Madame, Monsieur
Chers concitoyens

En 2019*, la rue de la Jaunaie a fait l'objet d'importants travaux de requalification afin d'y apaiser la circulation.*
Le cahier des charges, réalisé avec des habitants dans le cadre d'ateliers de travail participatifs, prévoyait alors ***la prolongation de la ligne E8 sur la totalité de la route de la Jaunaie*** *et donc la réalisation de nouveaux arrêts de bus.*

Malheureusement, nous essuyons un premier refus de Nantes Métropole et de la SEMITAN à cette demande *aux motifs suivants : «Cette prolongation de la ligne E8 imposerait à la SEMITAN de faire 87 000 kilomètres supplémentaires par an. En effet, en l'absence de zone de retournement, le bus devrait continuer sur la route de l'Hôtel, la rue du Canal et la rue de la Chauffetière». Pourtant, le terrain communal situé au lieu-dit « La Cochère » (l'ancienne décharge) suffirait amplement pour faire cette zone de retournement. Nous insistons donc bien-sûr...*

En janvier 2021, *nous réitérons notre demande avec, cette fois, des chiffres révélateurs à l'appui, tels que le nombre de nouveaux logements (au Bois Tillac est et ouest, au futur lotissement de la Châtaigneraie, etc.), l'accès au lycée du Bois Tillac ou le métrage de la rue, soit 2714 mètres aller et retour. J'affine la demande de la commune : dans un premier temps la moitié des express (jours bleu, vert et jaune) emprunterait la rue de la Jaunaie. Je compile ces données et le résultat tombe : la prolongation de la ligne E8 n'imposerait plus à la SEMITAN de faire 87 000 kilomètres supplémentaires, mais seulement 7 854. Je suis confiant. Malgré tout,* ***c'est un nouveau refus.***

En février 2021, *je ne lache rien et convie les membres du service mobilités de Nantes Métropole et de la SEMITAN en mairie pour de nouveau exposer notre demande. J'y indique l'emplacement des nouveaux lotissements, précise la proximité des villages de La Martinière et du Grand Chemin, fait remarquer les indications sur les mobilités inscrites au cahier communal du PLUm et au PDU (Plan de Déplacement Urbain)...* ***Troisième refus,*** *aux motifs suivants cette fois :*
«Le coût estimé pour faire rouler la moitié des express est trop important (32 500 € par an) par rapport au nombre de personnes susceptibles d'emprunter cette ligne (0.8 personne, selon les algorithmes de Nantes métropole...)».
Nous manquons donc de densité de population ! Deux ou trois barres d'immeubles et nous aurions cette prolongation...

Amers, nous proposons une ultime solution : tester la fréquentation de la ligne E8 rue de la Jaunaie.
C'est-à-dire faire un essai pendant une année et analyser les résultats : pas de voyageurs = pas de prolongation et inversement.
À ce jour, la commune est dans l'attente d'une réponse mais reste mobilisée et poursuit son action.

En termes de mobilités, nous nous sentons abandonnés par Nantes métropole...

D'autant plus que nos deux autres propositions, visant à faciliter les transports des Pellerinais ont aussi été refusées : faire venir la ligne E1 à la cale du bac, côté Couëron, pour faciliter l'accès à la gare maritime de Nantes, et la création d'une ligne de bus allant à la gare de Bouaye. Comment agir sur notre environnement si l'on nous impose d'utiliser nos voitures ? Comment développer la ville et son accessibilité sans de nouveaux moyens de transport ?

Enfin, dans un tout autre registre, je tiens à profiter de ces quelques lignes pour exprimer tout mon soutien aux associations et aux acteurs économiques dont l'activité s'est arrêtée en raison de la crise sanitaire, mais aussi à l'ensemble des acteurs culturels dont nous voyons chaque jour les spectacles et animations s'annuler...Nous sommes à vos côtés et espérons très vite vous retrouver.

François de Lauzardière

RETOUR EN IMAGES ...

1

6

2

5

3

4

1 - Lundi 30 novembre, 80 personnes se sont présentées à l'Espace René-Cassin lors de la collecte de sang organisée par l'EFS.

2 - Vendredi 11 décembre, 600 boîtes de Noël ont été collectées dans le cadre de l'opération « Solidarité Noël », lancée courant novembre par l'habitante Pellerinaise, Vanessa Petignot. Toutes ont ensuite été distribuées à des associations caritatives, telles que le Secours Populaire afin que chacun puissent profiter de belles fêtes de fin d'année.

3/4 - Lundi 21 décembre, parenthèse enchantée dans les jardins de la résidence Simon Ringeard à l'occasion de l'inauguration du jardin féerique, réalisé par un collectif de Pellerinais, avec l'aide financière de la ville.

5 - Vendredi 29 janvier, belle mobilisation autour de la collecte «Des livres et nous», organisée par les Francas, afin de redistribuer les ouvrages dans des familles ayant peu de ressources.

6 - Lundi 11 janvier, plus de 150 sapins usagés ont été récupérés et broyés par le service espaces verts du Pellerin. Le paillage obtenu permet aujourd'hui de protéger les plantations de la ville.

7/8 - Vendredi 1er janvier, François de Laujardière a présenté ses voeux aux habitants par vidéo. Les voeux du Conseil municipal ainsi que les perspectives 2021 de la commune ont également été diffusés quelques jours plus tard sur la page YouTube de la ville.

9 - Vendredi 15 janvier, les jeunes élus du nouveau Conseil municipal des enfants ont pu participer à leur première réunion plénière et faire connaissance (voir p.12).

10 - Vendredi 29 janvier, des membres de l'Association Secours Humanitaire Côte de Jade et du Crédit Mutuel ont offert aux résidents de la Maison de retraite du Pellerin, un vélo d'appartement adapté ainsi que 3 drôles de chats robots, sources d'apaisement et de douceur pour nos anciens.

11/12 - Vendredi 5 février 2021, les Maires du Pellerin, de Saint-Jean-de-Boiseau et de La Montagne, François de Laujardière, Pascal Pras et Fabien Gracia, ont officialisé la mutualisation du Relais assistants maternels intercommunal (Ram.i) par la **signature d'une convention de mise en place de ce service commun** (voir p.23).

LA LIBRE EXPRESSION DES GROUPES

Alternative Ecocitoyenne Pellerinaise

Le projet d'urbanisation du Square Chanson se poursuit. La majorité lance sa démarche de démocratie participative : un groupe de travail avec 7 élus et seulement 3 riverains. Cette concertation peut-elle vraiment réussir ? A notre sens, trop de décideurs et pas assez d'habitants. Au regard de l'enjeu, nous avons demandé en conseil une plus grande représentativité des habitants : refusé.

De plus, la majorité indique que « le projet d'urbanisation de ce site reste cependant incontournable au vu de la configuration de la ville composée de 85% d'espaces agricoles et naturels non constructibles… ». Mais alors que penser de leur décision de construire un nouveau complexe sportif sur 33 000 m² de terres agricoles ?

Nous nous questionnons donc sur les réelles prises en compte de l'environnement, des habitants et des minorités. Faut-il obligatoirement médiatiser une action en justice pour que les habitants soient concertés ?

Et qu'en est-il des projets d'urbanisation des Halles et de la Croix Hubin ?

Et quelle concertation sur le « plan global de la ville » annoncé en conseil municipal (3 :26 :15) ? Sur ce type de projet, la Montagne a lancé un groupe projet « Cœur de bourg / Cœur de ville » permettant aux habitants souhaitant s'engager pour construire et décider […] de s'y inscrire.

C'est ce que nous souhaitons pour le Pellerin.

Sandrine Falot, Emmanuel Labarre, Mélodie Fournier, Jean-Michel Moussu, Christelle Delerue et Christian Dréan.

Un Nouvel Élan pour le Pellerin

Dans la période compliquée que nous vivons, préserver la qualité de vie au Pellerin est fondamental et nous y sommes sensibles au quotidien. Malheureusement des délits et des incivilités existent et sont ressentis par les habitants qui l'expriment parfois fortement. Si nous condamnons fermement les propos excessifs, racistes et xénophobes qui caractérisent trop souvent cette plainte, il nous faut la prendre en compte.

Elle signifie plusieurs choses :

- L'échec d'une politique sécuritaire menée depuis 6 ans : mise en place de caméras, création d'une police municipale, dispositif « voisins vigilants ». Aucun bilan n'en a jamais été fait.

- L'absence d'une politique de prévention et d'accompagnement de la population, en particulier des plus jeunes.

Pour qu'une politique intergénérationnelle existe, il faut que les différentes tranches d'âge et les diverses catégories d'habitants puissent se rencontrer et se connaître.

Pourquoi ne pas envisager des lieux de rencontre, créer un nouveau jardin public qui associerait des espaces de jeux et de détente pour les familles, des possibilités d'activités sportives et de déambulation ? Si l'on ajoute un local, des sanitaires et un préau, le recrutement d'un éducateur pour créer une dynamique d'échanges, le ressenti des uns envers les autres sera assurément différent.

Françoise Paquet et Jean-Luc Michenot.

Le Pellerin, notre lien

Projet Écocombust à Cordemais : quand AEP renie sa promesse écologique

En 2017 a été annoncée la fermeture prochaine de la centrale à Charbon de Cordemais. S'est alors posée la question de sa reconversion et nous avons été sollicités sur ce projet porté par EDF et remis en cause par « Les Amis de la Terre », « Réseau Action Climat » ou encore l'Autorité Environnementale. **Les élus AEP ont été les seuls à voter pour**, mettant de côté nos préoccupations écologiques…

L'idée, a priori séduisante : remplacer le charbon par des pellets de bois et du charbon et brûler ce nouveau combustible dans les installations existantes, sans faire d'investissement massif.

Aucune centrale qui s'est reconvertie ainsi n'a fonctionné : au Canada, une centrale ne produisait de l'électricité que 2 jours par an…

Non seulement ces projets de biomasse menacent les forêts, mais les déchets de bois seront mieux valorisés pour des projets de construction plutôt qu'en combustion.

Surtout, la pollution de l'air risque d'augmenter au Pellerin !
Si les filtrations actuelles liées à la combustion du charbon sont efficaces, elles ne le seront pas pour les déchets de bois.

Enfin, ce n'est pas la solution pour répondre à la consommation électrique de l'Ouest et encore moins pour préserver l'emploi, qui est un enjeu essentiel de cette reconversion.

Cécile Mériadec, Paul Brounais, Marie-Christine Curaudeau, Pascal Monnié, Brigitte Dousset, Jean-Luc Bihan, Valérie Lallemand, Philippe Berthou, Thibault Goupil, Adélaïde Fourage, Alain Le Coz, Jacky Plaineau, Jean-Luc Lécuyer, Monique Serot, Virginie Merlet, Sylvia Brizard, Gislaine Barteau, Thomas Le Cam, Mathilde Kerfourn et Patrick Gavouyère.

> **Le budget 2021 anticipe le financement des projets de demain**
>
> ***Pascal Monnié***
> *Adjoint au Maire,*
> *délégué aux finances et à la prospective*

Un budget de liaison
pour les grands projets de la mandature

Année de finalisation du chantier de réhabilitation de l'école de l'Hermitage, 2021 sera également une année de liaison et de réflexion sur les futurs projets du mandat.
En effet, tout en poursuivant ses actions d'intérêt général pour la qualité de vie des habitants, la Ville prévoit dans son nouveau budget, l'entretien et l'optimisation de ses structures et des phases d'études nécessaires à la réalisation d'investissements d'envergure, tels que la réalisation d'un pôle sportif de plein air ou la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal.

Des dépenses ajustées pour anticiper les investissements futurs

Au Pellerin, après plusieurs années d'investissements exceptionnels et une année de crise sanitaire et politique difficile, la Municipalité fait le choix en 2021 de ménager son budget et d'assurer sereinement ses perspectives.

Le budget municipal de cette année s'inscrit dans un contexte contraint mettant la pression sur les équilibres budgétaires. En effet, avec la mise en place de la réforme de la Taxe d'habitation (voir p.10) et la baisse tendancielle des dotations de l'Etat, les recettes prévisionnelles sont en légère baisse en 2021. Pour autant, **le budget de fonctionnement est renforcé, notamment pour continuer à soutenir les acteurs associatifs, sociaux et économiques de la commune.**

La livraison, cette année, de l'école de l'Hermitage rénovée marque la fin d'un cycle d'investissement*

Le budget 2021 permet à la commune d'achever ce programme d'équipement et de lancer les phases d'études indispensables à la réalisation des **investissements d'envergure à venir, tels que le pôle sportif de plein air ou la construction d'un Centre Technique Municipal.**

565 000 euros pourront être également investis pour des travaux d'accessibilité, d'entretien et de valorisation des bâtiments communaux.

** Équipements structurants à destination des Pellerinais : cuisine centrale et restaurants scolaires, nouvelles salles à l'espace sportif René-Cassin ou l'espace culturel Adine-Riom.*

LE BUDGET 2021 ...

En 2021, le budget de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre à **5 145 000 €**
> - 0.98 % par rapport au budget 2020

Recettes

56 % ▶ **Les impôts locaux** (voir page 10)

32 % ▶ **Les dotations**
Dotations émanant principalement de l'État et autres participations (ex.Nantes métropole)

12 % ▶ **Les revenus divers**
Ils sont constitués des produits des services (loyers et plus généralement la part payée par les usagers des services municipaux utilisés).

Dépenses

46 % ▶ **Les charges de personnel**

25 % ▶ **Le fonctionnement des services**

16 % ▶ **Les subventions et participations**

2 % ▶ **Le remboursement des intérêts de l'emprunt**

11 % ▶ **L'Épargne brute 2021 (différence entre les recettes et les dépenses)**
Elle permet de rembourser le capital des emprunts et de financer les investissements.
Pour 2021, l'épargne brute prévisionnelle est de 440 400 €.

Sur 100 € la commune dépense...

40 €
pour l'enfance et la jeunesse
Ram, écoles, accueils péri et exta scolaires, etc.

21 €
pour le cadre de vie
Urbanisme, espace public, espaces verts, entretien des bâtiments.

18 €
pour les services généraux
Administratif, tranquillité publique

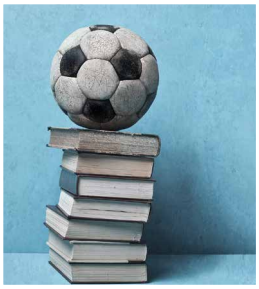

19 €
pour les sorties et les loisirs
Pôle Adine-Riom, animations, culture et sports

2 €
pour la solidarité
Action sociale et aides diverses, en complément des aides de l'État, de la Région, du Département, etc.

Chiffres clés 2020

922 €
est la **somme que la Ville perçoit par habitant** au titre des impôts directs, des dotations et participations de l'État et des produits des services.

838 €
est la **somme que la Ville dépense par habitant** pour le fonctionnement des services publics et les subventions versées aux associations, au CCAS, etc.

En 2021, le budget d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre à **3 376 850 €**
> - 27.20 % par rapport au budget 2020

Recettes

24 % ► **Excédent de gestion 2020**

32 % ► **Les dotations et participations**
Elles comprennent les dotations et subventions d'équipements, le remboursement de la TVA sur les investissements 2019, etc.

23 % ► **Les produits de cession**
En 2021, la vente de biens et parcelles est programmée (Croix Hubin, maison Ker Turbine, ancien bâtiment de l'AJI, etc.).

9 % ► **Les emprunts**

12 % ► **L'autofinancement**
Épargne brute provenant de l'excédent de fonctionnement

Dépenses

11 % ► **Le remboursement de l'emprunt**

89 % ► **Dépenses diverses d'investissement**
Constructions, achat de terrains, de bâtiments, grosses réparations, achat de gros matériel...

Les grands investissements 2021

200 000 €

Acquisition du Centre d'intervention du Conseil départemental (voir p.20)

215 000 €

Acquisition de terrains et études en vue de la réalisation d'un pôle sportif de plein air

851 620€

Fin des travaux de **réhabilitation de l'école de l'Hermitage**

► **Coût total de l'opération : 2 780 100 €**

565 000 €

Réhabilitation et entretien des bâtiments communaux

- Accessibilité divers : **68 000€**
- Écoles (valorisation énergétique) : **152 000 €**
- Gendarmerie (toiture et isolation) : **105 000 €**
- Travaux divers dans les batiments : **240 000 €**

Les impacts de la crise de la Covid-19 sur le budget communal

Alors que la pandémie de la Covid-19 continue de contraindre nos libertés et de menacer notre santé, la Mairie est depuis le début de la crise sanitaire un acteur important dans la lutte contre cette épidémie et ses conséquences au Pellerin.

En 2020, la Commune a notamment multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger ses concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir le tissu économique local.

À ce titre plus de 134 000 € ont été dépensés en 2020

► **Pour protéger les habitants et les agents**, par l'achat et la distribution de masques, la mise en place d'aménagements de protection dans les bâtiments publics, la désinfection renforcée des locaux, etc. ;
► **Pour aider les acteurs économiques** en injectant 75 000 euros dans l'économie locale avec la mise en place de l'opération chèques solidarité ;
► **Pour soutenir les Pellerinais**, et notamment les personnes vulnérables comme les personnels prioritaires, en adaptant et parfois même en réinventant les services (portages de courses, accueil des enfants, etc)
► **Pour favoriser le télétravail** par l' acquisition de matériels et de solutions informatiques.

115 000 € de recettes non perçues en 2020 (hors cession)

Une baisse inévitable des recettes de fonctionnement, comme d'investissement, apparaît également comme une conséquence de la pandémie. Elle s'explique par :

► **la baisse des recettes des services**, liée notamment à la fermeture de certains services pendant le premier confinement ou à leur baisse de fréquentation par la suite (ex. restauration scolaire, accueils de loisirs, locations de salles, etc.), mais aussi au respect de certaines mesures interdisant les rassemblements (ex. locations de salles, culture, etc.).

La livraison de l'école de l'Hermitage décalée à 2021

Autre conséquence de la crise Covid-19 sur le budget communal, la réhabilitation de l'école de l'Hermitage, qui devait initialement se terminer à l'automne 2020, a elle aussi subit une interruption de 2 mois pendant le 1er confinement. Les protocoles sanitaires, interdisant depuis l'intervention de plusieurs corps de métier simultanément sur un chantier, ralentissent également les travaux et repoussent sa livraison au printemps.

Qu'est ce qu'implique **la suppression de la taxe d'habitation ?**

S'inscrivant dans le cadre du Projet de Loi Finances (PLF) et de sa réforme de la fiscalité locale, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables.

Comment sont calculés vos impôts locaux ?

Qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou des taxes foncières, vos impôts locaux sont calculés de la manière suivante :

BASES	**X**	**TAUX**
définies par l'administration fiscale (État)		*définis par la commune, le département et Nantes métropole > Taux communaux gelés depuis 2010*

Ce qui change pour la collectivité

La commune ne percevra plus cette recette essentielle du budget municipal.
Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur le bâti garantit pour cette année un montant de recette équivalent à l'avant réforme.
Mais il demeure encore un manque de visibilité sur la dynamique de la nouvelle base, et donc de perspective sur l'évolution potentielle de cette ressource.

Ce qui change pour les contribuables

Les contribuables pourront simplement constater la disparition de la colonne Département de leur avis d'imposition, sans que cela ait d'incidence directe sur le montant global de leur taxe foncière.
En effet, pour les raisons indiquées précédemment, le taux du Département sera directement ajouté à celui de la commune.
> Soit 15% + 23.13% = 38.13 %

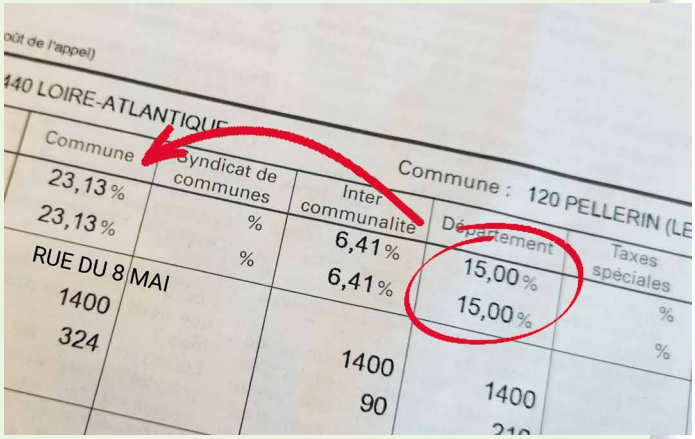

Exemple d'avis d'imposition de Taxes foncières

La transition énergétique : un sujet transversal du budget 2021

► Sous la maîtrise d'ouvrage du Groupement des agriculteurs bio de Loire-atlantique (Gab44) et dans le cadre de la relance du marché de restauration scolaire, la réalisation d'un cahier des charges ambitieux visant à **développer une alimentation saine, durable et locale pour les écoliers Pellerinais** est en cours.
Le souhait de la collectivité est de proposer encore plus de produits «bio» dans les assiettes des enfants à la rentrée 2021, tout en continuant de privilégier les circuits courts.

► La Ville réalise actuellement **un guide de la commande publique intégrant des critères sociaux et environnementaux**. Adhérant depuis 2019 à la charte Villes et Territoires «sans perturbateur endocrinien», le plastique ou les autres perturbateurs sont depuis lors exclus autant que possible des achats publics au Pellerin.

► Dans le cadre du Pacte Métropolitain et en partenariat avec l'ADEME, la ville a signé avec Nantes métropole une convention relative au **Conseil en Energie Partagé (CEP)**. Grâce à cette démarche de mutualisation de services, la ville bénéficie pour une durée de 3 ans des compétences d'une technicienne énergie spécialisée. Ses missions visent à établir un bilan énergétique des bâtiments communaux, ainsi qu'un plan de rénovation durable et économe pour ces derniers.

La Ville s'ouvre aux **budgets «participatifs»**

Si la Commune du Pellerin s'engage vers une nouvelle gouvernance encore plus participative, elle s'engage également à donner aux instances les moyens de mener leurs projets et aux habitants d'y prendre part.

1 000 € pour le Conseil municipal des enfants

Installés en janvier dernier, les 12 conseillers du Conseil municipal des enfants ont d'ores et déjà une longue liste d'idées (voir p.12) d'aménagements ou d'actions répondant aux attentes des jeunes Pellerinais qu'ils représentent. Si pour l'heure, la mise en place de 2 projets est encore en phase de réflexion, une enveloppe de 1 000 euros leur a préalablement été consacrée au budget 2021 pour concrétiser et accompagner leurs futurs projets.

Un /des projet(s) durable(s) à construire ensemble...

Dès 2022, la Ville souhaite mettre en place un budget participatif afin que les habitants eux-mêmes, en passant par la voix des instances de démocratie locale de la ville (Conseils des Sages, des quartiers et des villages), puissent proposer et décider de la réalisation d'un ou de plusieurs projets d'investissement municipal, ayant une portée environnementale.

En effet, dès que les conditions sanitaires le permettront*, la Municipalité invitera les habitants ayant des idées «durables» et dans l'intérêt général des Pellerinais, à prendre contact avec les représentants des différentes instances afin qu'ils puissent réfléchir ensemble à la faisabilité des propositions et soumettre ces projets à l'avis du Conseil municipal.

** Installation des Conseils des quartiers et des villages et conditions sanitaires permettant aux membres des instances de se réunir.*

12 nouveaux élus au Conseil municipal des enfants

Bienvenue à Anna, Hugo, Eva et Thomas de l'école Aimé-Césaire, à Eléonore, Lucas, Eloïse et Eden de l'école de l'Hermitage et à Victoire, Ean, Selma et Edgard de l'école Notre-Dame

Comptant parmi les instances de démocratie participative en place depuis plusieurs années, le Conseil municipal des enfants a été renouvelé début 2021. Nous leur souhaitons à tous un mandat enrichissant, constructif et nous l'espérons intergénérationnel !

Courant janvier, les jeunes élus du nouveau Conseil Municipal des Enfants ont pu assister à leur première réunion plénière en présence du Maire de la ville, François de Laujardière, et de son adjoint, Paul Brounais, délégué à la démocratie participative. L' occasion pour tous de faire connaissance, d'échanger sur l'intérêt de cette instance représentative des enfants du Pellerin, mais aussi pour les nouveaux jeunes élus de présenter leurs idées. Et ils n'en manquent pas !

Parmi le florilège d'idées soumises par les jeunes conseillers, certaines sont revenues particulièrement souvent dans les professions de foi : **ajouter des jeux extérieurs adaptés aux 9/15 ans, créer du lien avec les personnes âgées, ajouter des poubelles dans la ville ou travailler à l'amélioration de la place du vélo dans le bourg et les villages.**

En ce sens, les enfants travaillent donc collégialement à affiner leur réflexion afin de mettre en place un projet ou des actions allant dans l'intérêt des enfants du Pellerin.

Nous ne manquerons pas de suivre leurs progrès vers l'aboutissement de leurs projets !

Paroles d'élue...

Cadette du Conseil municipal, la jeune élue de 19 ans Mathilde Kerfourn a, elle aussi, fait partie du Conseil Municipal des Enfants en 2011 et 2012.

Quels souvenirs et expériences en gardez-vous ?

Beaucoup de beaux souvenirs me reviennent en mémoire : la création des aires de jeux de la Martinière, notre participation à un film de présentation du Pellerin et au court métrage sur la sécurité routière où je jouais le super héros «Sans pépin», l'inauguration de la Salle Antoine Rigaudeau avec la présence de l'ancien joueur de basket, mais surtout notre implication pour collecter des fonds pour la création d'une école au Bénin, qui m'a beaucoup marquée et qui m'a fait évoluer dans ma manière de voir les choses et d'agir. Et puis bien sûr, j'ai fait de nouvelles rencontres et ai tissé des liens.*

Que souhaiteriez-vous dire aux jeunes élus ?

Contribuer à la mise en place d'une action, des premières idées jusqu'à sa concrétisation est une super expérience.

> *Profitez de cette chance et* ***engagez-vous pleinement dans les projets qui vous tiennent à cœur !***

** Visionnez le film «Sans pépin au Pellerin» sur www.ville-lepellerin.fr, rubrique Vie municipale / Instances et démocratie locale / Conseil Municipal des Enfants.*

Bienvenue aux 3 nouveaux Sages

Renouvelé pour partie fin 2020, le Conseil des Sages accueille dorénavant Jean-Marc Martin, Guy Chantreau et Jean-Marc Vinet. Motivés et avec l'envie partagée de rapidement se rencontrer, ils attendent impatiemment de pouvoir débuter ce mandat, pour l'heure contraint par la crise sanitaire.

Alors que Janick André (voir ci-dessous), Annie Le Noay et Clarence Cormier viennent de quitter le Conseil des Sages après 6 ans d'investissement au service des Pellerinais, les trois nouveaux retraités se sont portés volontaires pour venir travailler avec les sept Sages, encore en cours de mandat, et apporter leur contribution à cette instance de réflexion qui éclaire le Conseil municipal sur divers sujets intéressant la commune et dans l'intérêt général de ses habitants.

Plus d'infos au 02 40 05 69 81

Jean-Marc Martin

61 ans - Pré-retraité de la Poste. Résidant au Pré Louiseau

« Je m'intéresse beaucoup à la vie municipale, à la qualité de vie et aux affaires sociales »

Guy Chantreau

60 ans - Retraité de l'exploitation pétrolière Total. Résidant au Pellerin.

« Je souhaite participer à la vie de ma commune, m'informer de ses projets, de son fonctionnement et si je peux, soumettre de «sages» suggestions pour le bien-être des habitants»

Jean-Marc Vinet

61 ans - Ancien maçon. Résidant à la Béhinière

« Je veux m'investir dans ma ville et aider à la redynamiser. Je suis ravi d'intégrer ce groupe et suis impatient de commencer le travail »

Paroles de Sage...

Elue du Conseil des Sages pendant 6 ans, Janick André quitte aujourd'hui le Pellerin pour la jolie ville de Dinan. Non sans une pointe de nostalgie, elle nous a confié ses satisfactions et ses regrets au sein de cette instance locale qu'elle espère voir perdurer et se féminiser.

Qu'est-ce qui vous a conduit au Conseil des sages ?

En 45 ans au Pellerin, je me suis toujours impliquée dans la vie locale assez spontanément. Je dois avoir ce tempérament. J'ai été active à la paroisse Saint-Jacques près de 40 ans, je me suis investie à l'OGEC de l'école Notre-Dame plus de 10 ans, j'ai contribué aux fêtes des fleurs des deux quartiers où j'ai résidé, etc. J'ai même été conseillère municipale aux affaires scolaires et aux bâtiments communaux sous le mandat du Docteur Villainne de 78 à 82, pendant la grande époque de la centrale nucléaire ! En fait, j'ai toujours eu un intérêt particulier pour la vie municipale et les choses publiques, c'est donc presque logiquement que je me suis intéressée au Conseil des Sages.

Quel bilan faites-vous de votre mandat au sein de cette instance ?

C'est avant tout une aventure humaine où j'ai fait la connaissance de personnalités que j'ai beaucoup appréciées. Tous ensemble, nous avons pris part à énormément de choses, comme les grands débats de Nantes métropole par exemple. J'y ai beaucoup appris et il m'a été très agréable de me sentir utile dans cette instance qui permet de proposer des choses dans l'intérêt général de notre ville et de ses habitants.

Nous avons pu faire aboutir pas mal de projets dans différents domaines, comme la carte postale de la ville ou la boîte aux lettres « drive» à la Poste, une nouvelle balade patrimoniale dans le bourg ou les ateliers lecture des seniors dont la première séance mettait l'histoire et les textes d'Adine Riom à l'honneur. Je suis d'ailleurs assez fière d'avoir contribué, avec Annie Le Noay, à sortir cette poétesse Pellerinaise de l'oubli et qu'aujourd'hui l'espace culturel porte son nom.

Après une expérience de 6 ans au Conseil des Sages, y a-t-il des choses que vous voudriez voir évoluer ?

J'aimerais que Nantes métropole ait plus d'intérêt pour les atouts du Pellerin et notamment son accès direct à la Loire. Cela ouvrirait de nouvelles perspectives pour que les choses bougent plus et plus vite. Pour le reste, nous avons abordé tellement de sujets pendant ce mandat que j'ai bien sûr la sensation de laisser des projets en suspens ou inachevés. Personnellement, j'aurais aimé en faire plus en matière d'accessibilité, de tourisme, de culture ou d'écologie, mais je sais que la nouvelle équipe de Sages va prendre le relais et que beaucoup de projets sont en cours.

D'ailleurs 4 sièges sont encore vacants et le nouveau Conseil manque dorénavant de femmes. J'espère qu'il parviendra à se compléter et à se féminiser un peu. *La route est parfois longue mais ça en vaut la peine !*

Participez aux nouvelles instances de la ville !

Affirmant son souhait d'enrichir la démocratie représentative par la démocratie contributive, la Ville du Pellerin met en place cette année deux nouvelles instances afin de permettre aux citoyens volontaires de participer à la prise de décisions municipales : le Conseil des quartiers et le Conseil des villages. Vous souhaitez vous impliquer et vous investir dans l'une d'elles ?
Proposez votre candidature d'ici le vendredi 16 avril !

Avec l'objectif de rassembler des habitants de chaque village et de chaque quartier du Pellerin en **deux assemblées participatives et représentatives**, le Conseil des villages comme le Conseil des quartiers permettront à ses représentants de **soumettre aux élus du Conseil municipal des propositions d'intérêt général, visant à améliorer la qualité de vie, la sécurité et le bien vivre ensemble des habitants.**

Ces instances seront aussi, pour ces conseillers, l'occasion de **participer au processus d'élaboration de projets municipaux et de faciliter la remontée d'informations vis-à-vis des élus et des services de la ville.**

> *Les conseils participatifs sont **des lieux d'échanges, de débats et de confrontation d'idées,** permettant d'exprimer librement les points de vue des habitants qu'ils représentent.*
>
> ***Paul Brounais,***
> *adjoint à la démocratie participative*

Vous avez jusqu'au 16 avril pour proposer votre candidature !

Vous résidez au Pellerin ou dans l'un de ses villages et souhaitez vous investir dans la vie locale et municipale, développer le lien social avec les habitants et contribuer au développement de votre ville ?

N'hésitez pas à proposer votre candidature pour intégrer le Conseil des quartiers ou le Conseil des villages :

► **à l'adresse directiongenerale@ville-lepellerin.fr ;**

► **par courrier adressé à l'adjoint à la démocratie participative, Paul Brounais, en Mairie** (rue Sourdille)

Merci d'y indiquer votre adresse et un moyen de vous contacter (téléphone / mail).

Le Conseil des villages

Mandat **2 ans**

► ***5 villages et leurs alentours concernés :***
le Grand Chemin, la Martinière, le Pé de Buzay, le Pré Louiseau, Vièvre.

Le Conseil des villages comptera 25 personnes :

> 20 habitants, soit 4 habitants par village, dont 2 tirés au sort sur la liste électorale et 2 habitants tirés au sort parmi les candidats ;

> 5 membres de droit, sans voix délibérative, dont le maire, l'adjoint à la démocratie participative, l'adjoint à la qualité de vie et un élu de chaque liste de la minorité.

Le Conseil des quartiers

Mandat **2 ans**

► ***4 quartiers concernés :***
Jaunaie et Bois-Tillac, secteurs Nord et Sud du centre-ville (délimitation au niveau des rues du Chêne Vert, du Clos Grillé et du Prieuré), Genolière/Chêne vert.

Le Conseil des quartiers comptera 21 personnes :

> 16 habitants, soit 4 habitants par quartier, dont 2 tirés au sort sur la liste électorale et 2 habitants tirés au sort parmi les candidats ;

> 5 membres de droit, sans voix délibérative, dont le maire, l'adjoint à la démocratie participative, l'adjoint à la qualité de vie et un élu de chaque liste de la minorité.

Fonctionnement

Sur un mandat de 2 ans renouvelable et à raison d'au moins une réunion par trimestre, les Conseils des villages et des quartiers seront animés par l'adjoint à la démocratie participative. Un rapport annuel des travaux de ces instances sera lu en Conseil municipal.

La Commission Communale pour l'Accessibilité

Que nous soyons porteur d'un handicap ou parent avec une poussette, nous devrions tous pouvoir accéder sans encombre aux équipements publics. À ce titre, tout en veillant à l'état de ses bâtiments, la Ville veille à l'amélioration de leur accès et à l'inclusion de tous en s'appuyant sur l'avis d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Véritables observateurs locaux, les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité impulsent la mise en place d'aménagements et aident le Conseil municipal à la prise de décisions, en donnant leur avis ou leur expertise sur tout projet de travaux en lien avec les enjeux d'inclusion et d'accessibilité, indispensables à la qualité de vie des habitants.

Au Pellerin, 15 membres siègent à la CCA, avec une majorité de représentants volontaires non élus.

Tous se réunissent une fois par an lors d'une assemblée plénière. Ils sont aussi sollicités pour tout projet incluant des questions d'accessibilité, afin d'apporter leur avis et d'exposer certaines contraintes, avec l'objectif d'améliorer les situations dans la commune.

Quelques candidats ayant répondu à l'appel à participation sans avoir été retenus se verront invités lors d'ateliers thématiques.
La première séance plénière se tiendra dès que les conditions sanitaires le permettront.

Présidée par le Maire, la commission compte :

- ► 5 élus (3 adjoints et 2 conseillers de la minorité) ;
- ► le directeur des services techniques de la ville ;
- ► 2 représentants d'associations ou de structures de personnes en situation de handicap ;
- ► 2 représentants d'associations de personnes âgées ;
- ► 4 représentants d'associations ;
- ► 1 représentant des acteurs économiques de la ville .

La Commission spéciale «Projet Pierre-Chanson»

« Une belle partie de l'espace vert sera conservée.

Brigitte Dousset
Adjointe déléguée à l'urbanisme

Alors que les 6000 m² de parcelles «Pierre-Chanson» sont aujourd'hui déclassés du domaine public communal, le projet d'urbanisation de ce site repart à zéro avec le souhait municipal d'être travaillé en concertation avec des habitants. Pour cela, la Ville a créé une commission spéciale dédiée à ce projet, ouverte à trois habitants volontaires.

Incontournable au vu de la configuration de la ville, composée de 85 % d'espaces agricoles et naturels non constructibles, et des contraintes réglementaires* auxquelles la commune doit répondre, le projet d'urbanisation du site Pierre-Chanson sera revu à la baisse dans son volume comme dans son emprise.

De plus, avec le souhait d'apaiser les débats, mais aussi de travailler objectivement, sereinement et démocratiquement sur l'avenir du site Pierre-Chanson, une commission spéciale ouverte à des Pellerinais sera installée en avril 2021 pour travailler sur le cahier des charges du projet qui sera fourni au promoteur, dans le respect des règles d'urbanisme définies dans le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm). .

Présidée par le Maire, la commission compte :

- ► les 8 élus membres de la commission urbanisme (5 élus de la majorité et 3 élus de la minorité) ;
- ► le conseiller délégué à l'environnement et à la transition écologique ;
- ► 3 Pellerinais volontaires, dont 2 riverains résidant à proximité du site.

** La loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose un quota de 25% de logements sociaux aux communes et le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe un objectif de 109 logements locatifs sociaux à réaliser au Pellerin.*

VISIONNEZ LES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DIRECT OU EN REDIFFUSION
facebook LIVE
REPLAY SUR YouTube

Le Conseil municipal en quelques points

Environ tous les deux mois, les élus du Conseil municipal se réunissent pour traiter des affaires de la commune. Retour sur quelques points récemment délibérés...

1 Ouverture des commerces le dimanche

> Conseil du 14 déc. 2020

Depuis 2014, les Maires de la métropole autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur 3 principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial. Sur la base d'accords entre partenaires sociaux du territoire, les commerces de détail de l'agglomération nantaise, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², ont donc été autorisés à ouvrir exceptionnellement les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021 de 12h à 19h.

2 Attribution de subventions aux associations

> Conseil du 8 février 2021

Le dynamisme de la vie associative joue un rôle majeur dans l'attractivité du Pellerin tout en permettant de satisfaire les habitants en matière de loisirs, de pratiques sportives, culturelles ou même éducatives.

Avec un souci constant d'équité, la Ville leurs apporte chaque année son soutien en contribuant à leur fonctionnement et à leurs projets, par des aides en nature (mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, du ménage...) ou le versement de subventions.
Depuis 3 ans, le budget que la commune prévoit pour les associations a augmenté de près de 15 % .
Lors du dernier Conseil, près de 124 000 euros de subventions de fonctionnement ont été attribuées pour 2021.

3 Soutien à Énergies citoyennes Sud Loire

> Conseil du 8 février 2021

À l'unanimité, le Conseil municipal a renouvelé son soutien à cette association qui, depuis 2 ans, **propose aux citoyens de participer à des initiatives locales de transition énergétique** (stockage et économies d'énergie, etc.)

Au Pellerin et en lien avec l'association, une étude est en cours pour équiper la toiture du nouveau bâtiment acquis par la commune, rue du Clos Roux (voir p.20), de panneaux solaires.

Plus d'infos sur l'association à l'adresse **ernergiescitoyennes-sudloire@emailasso.net**

4 Avis sur le projet Ecocombust mené par EDF

> Conseil du 8 février 2021

Afin de lutter contre la pollution de l'air, les 4 dernières centrales à charbon de France seront mises à l'arrêt d'ici 2022. Toutefois **la centrale de Cordemais pourrait continuer à fonctionner jusqu'en 2024,** voire 2026, mais seulement pendant 200 à 500 heures par an contre 4 500 heures aujourd'hui, ceci afin de pouvoir assurer la sécurité d'approvisionnement électrique. EDF envisage ainsi sa conversion en unité de production «moins polluante» en remplaçant le charbon à hauteur de 80 % par de la biomasse végétale issue de résidus de bois traités : l'écocombust.

S'appuyant sur les très nombreuses réserves émises par l'Autorité Environnementale (émissions de gaz à effets de serre, pollution de l'air, nuisances et risques divers...) ainsi que sur le positionnement d'associations de protection de l'environnement, le Conseil municipal a émis un avis défavorable sur ce projet car l'urgence climatique n'autorise pas de tels compromis (17 avis défavorables, 5 avis favorables et 7 abstentions).

Un nouvel espace de partitions à la médiathèque !

Charline, bibliothécaire, et Lucas, stagiaire de 3ème, devant le nouvel espace de partitions de la médiathèque

Chant, piano, guitare, violon... Près de quarante ouvrages de partitions musicales peuvent désormais être empruntés à la médiathèque.

Mis à la disposition des élèves de l'école de musique, située à l'étage de l'espace culturel Adine-Riom, ce nouveau service est bien sûr également proposé à tous les usagers de la médiathèque George-Sand, selon les mêmes modalités de prêt que tout autre ouvrage, c'est-à-dire pour quatre semaines, prolongeables à la demande.

Vous pouvez d'ores et déjà vous procurer des partitions de musiques de films, de David Bowie, d'Amy Winehouse, de Jean-Sébastien Bach, etc. ou encore emprunter des manuels d'apprentissage.

Plus d'infos au 02 51 79 81 90 et sur https://mediatheque.ville-lepellerin.fr

Jacques Dagault, votre nouveau conciliateur de justice

Conciliateur de justice au Pellerin depuis 2000, l'ancien cadre EDF, Jean-Claude Grenapin, a cédé sa place à Jacques Dagault, lui-même ancien avocat d'affaires.

Porté par l'intérêt de l'humain, Jean-Claude Grenapin aura consacré une partie de sa retraite à proposer des solutions amiables pour résoudre les litiges des habitants de plusieurs communes de la Métropole ou du Pays de Retz, dont Le Pellerin, en assurant régulièrement, bénévolement et gratuitement des permanences à la Mairie annexe en tant que conciliateur de justice.

«J'ai pu assurer des permanences dans de très bonnes conditions et avec l'aide du personnel de la Mairie annexe que j'ai beaucoup apprécié. J'ai eu des contacts et des collaborations très intéressantes avec les agents de la ville et je souhaite vraiment à mon successeur d'avoir les mêmes relations avec les services de la commune».

Après 20 ans de bons et loyaux services, il a passé la main à Jacques Dagault.

Son successeur : Jacques Dagault

Nommé par la cour d'appel de Rennes, Jacques Dagault a pris ses fonctions en tant que conciliateur de justice le 7 janvier dernier et se tient depuis à votre disposition pour vous aider à régler vos conflits en toute confidentialité tout en préservant vos droits (conflits entre bailleurs et locataires, litiges de voisinage, litiges commerciaux, etc.).

«Dans ma carrière d'avocat, j'ai toujours milité pour les procédures intermédiaires, la conciliation et la médiation, tellement essentielles pour pouvoir éviter dès que cela est possible de longues et coûteuses procédures de justice» indique Jacques Dagault, qui a toujours à coeur de rester actif dans le domaine social.

«Dès ma retraite, j'ai pris la présidence régionale de la Fondation de France pour les Pays de la Loire, qui permet de financer par des fonds privés les associations solidaires ayant besoin de moyens pour l'exercice de leurs missions et la mise en oeuvre de projets. Mon mandat se terminant en novembre 2020, j'ai postulé pour devenir conciliateur de justice et ai été nommé par la cour d'appel pour prendre la succession de M. Grenapin».

Comme son prédécesseur, vous pourrez le solliciter en contactant la Mairie annexe du Pellerin, où il tiendra des permanences 2 fois par mois le 1er et le 3ème jeudi du mois de 14h à 17h30.

Plus d'infos au au 02 40 05 69 81

Insertion du projet – Vue de la Rue de la Jaunaie

Le projet Croix Hubin

Situé à proximité immédiate du centre du Pellerin, de ses commerces et de ses services publics, l'îlot de 3 000 m² situé au coeur des rues de la Paix, du Port Chassé et du Chêne Vert sera bientôt urbanisé avec la construction de deux collectifs.
Sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur AMETIS, l'ouverture de ce chantier est programmée en septembre 2021*. Des aménagements connexes de voirie seront aussi réalisés.

Bien connu pour avoir été des années l'adresse de l'ancien stand de tir de l'Amicale Laïque (démoli en 2015), le site de la «Croix Hubin» fera bientôt place à deux nouveaux collectifs.
Cette opération d'aménagement s'inscrit en réponse aux objectifs fixés par la loi SRU et au Programme local de l'habitat imposant à la ville une moyenne de construction de 35 à 40 logements par an.

Une intégration architecturale, urbaine et paysagère harmonieuse

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) ne permettant pas l'expansion urbaine dans les campagnes, la commune n'a aujourd'hui d'autre choix que de grandir sur elle-même.

La Municipalité reste cependant très attentive à la qualité des nouvelles constructions, à leur intégration dans leur cadre et à la préservation du patrimoine.

Concernant l'opération d'aménagement «Croix Hubin», le cahier des charges communal précisait la volonté de la ville de préserver les arbres qui encerclent la parcelle, son calvaire daté de 1812 ainsi qu'un espace vert ouvert d'environ 300 m².

Respectant ces attentes et proposant une façade urbaine au style architectural similaire aux collectifs existants à proximité, le projet de l'aménageur AMETIS a été retenu.

Ce dernier prévoit la construction de deux collectifs à hauteur modérée (2 étages avec attique) afin de conserver une surface au sol suffisante pour créer des espaces extérieurs paysagers.

Un habitat diversifié et durable

La transition écologique s'imposant dorénavant dans tous les projets d'urbanisme, **une attention particulière est donnée aux performances énergétiques de ces futurs collectifs** qui permettront d'accueillir au total 30 nouveaux logements de type T2 ,T3 et T4 (dont 21 locatifs sociaux et 9 logements en accession abordable). Un espace en rez-de-chaussée sera également accessible à l'activité d'un service ou d'un commerce.

En plus d'accueillir des familles, ces logements seront accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, dont le quotidien se verra facilité par la proximité du bourg.

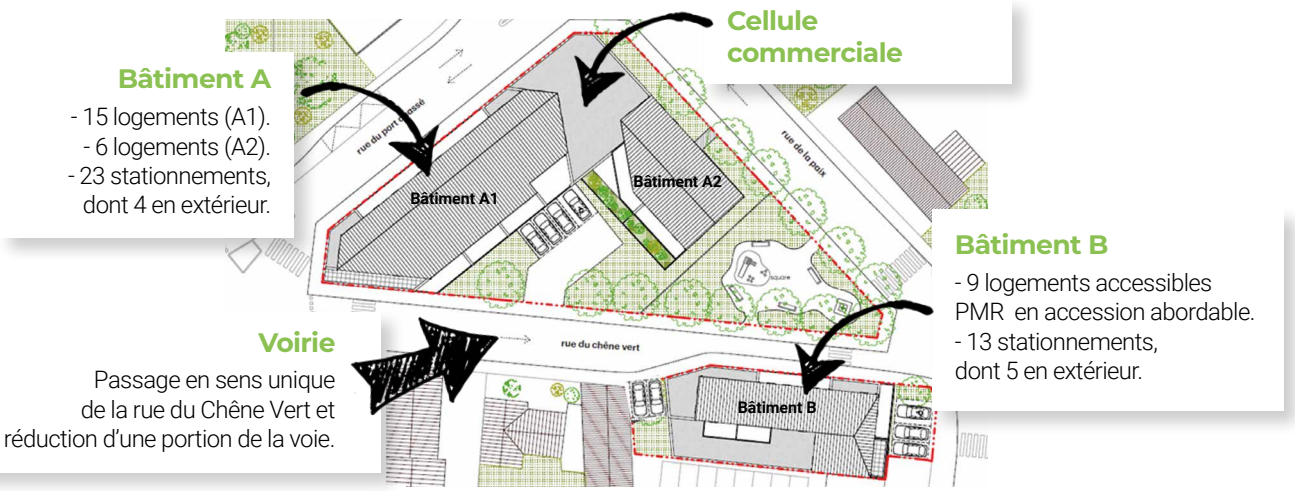

Plan de masse global sur le périmètre de la Croix Hubin

** Sous reserve de l'évolution de la crise sanitaire*

Insertion du projet
Vue du Chêne vert en venant du bourg

Insertion du projet
Vue du Chêne vert en venant de la rue de la jaunaie

Des aménagements de voirie connexes aux travaux de construction

Sous la compétence des services de Nantes métropole, des travaux d'aménagement de voirie, connexes à l'opération d'aménagement AMETIS, seront réalisés avant et pendant les travaux de construction, notamment **rue du Chêne Vert, amenée à passer sur une seule voie et à sens unique** ou **place du Champ de Foire** où la matérialisation de **nouveaux espaces de stationnement** a été demandée par la Commune.

D'autres aménagements sont également en réflexion pour **sécuriser la rue de la Paix et créer de nouveaux stationnements**.

La finalisation des aménagements de voirie sur l'emprise publique aura lieu au terme des travaux de construction.

Infos riverains

En fonction de l'évolution sanitaire, les habitants seront bien sûr informés préalablement du calendrier des travaux et de leurs modalités, soit par courrier, soit lors d'une réunion d'information.

Dématérialisez vos démarches d'urbanisme

Un projet de construction ? Un projet immobilier ? Des travaux à déclarer ? Depuis novembre 2020, Nantes Métropole déploie pour ses 24 communes un nouvel e-service pour aider les professionnels et les particuliers à effectuer leurs démarches d'urbanisme auprès de leur mairie.

Pour l'heure, ce nouveau téléservice permet de préremplir en ligne le certificat d'urbanisme d'information (Cua) et la déclaration d'intention d'aliéner (Dia), documents les plus demandés, notamment par les notaires et les professionnels de l'immobilier.

Dans les prochains mois, d'autres autorisations d'urbanisme seront mises en ligne telles que : les déclarations préalables, les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations de travaux, etc.

Cette démarche, accessible 24/24h, ne prend que quelques minutes et permet de dématérialiser l'instruction par les services d'urbanisme.

Comment ça marche ?

► Créez votre compte sur **https://eservices.nantesmetropole.fr** ;

► Sélectionnez le e-service « Urbanisme » ;

► Après avoir préalablement sélectionné votre commune, saisissez votre demande sur l'un des formulaires proposés et joignez les pièces justificatives demandées.

► Un accusé d'enregistrement vous sera immédiatement envoyé et sera suivi d'un accusé de réception, sous 10 jours.

Un nouveau bâtiment communal associatif et solidaire

Après avoir été pendant plusieurs années un centre d'intervention du Conseil départemental, le bâtiment situé 32 rue du Clos Roux, entre dans le patrimoine communal et permettra, après des travaux de mise aux normes et de rafraichissement, d'accueillir les associations caritatives de la ville, mais aussi l'Association Pellerinaise des Véhicules Rétro. État des lieux..

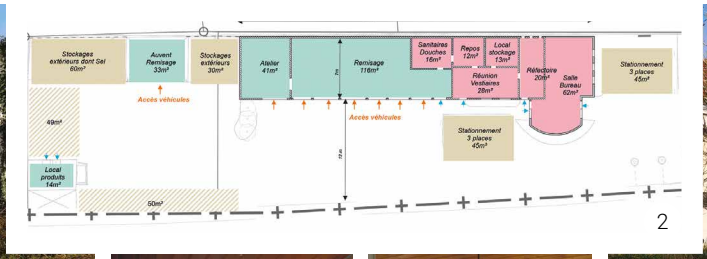

1/2 - Situé en entrée de ville, à 400 mètres de l'arrêt de bus «Clos Roux», ce **bâtiment de 310 m²** accueillera début 2022 les Restos du coeur, le Secours populaire et l'Association Pellerinaise de Véhicules Rétros (APVR).

3/4/5 - Des espaces distincts seront créés dans les **160 m² d'ateliers** que composent le bâtiment, afin d'accueillir notamment un garage et les stocks des associations caritatives.

6/7/8 - Les Restos du coeur et le Secours populaire disposeront de **différentes salles** pour accueillir leurs usagers dans de bonnes conditions de sécurité et d'accessibilité.

9 - Les **1400 m² de surface extérieure** comptent de nombreux stationnements et permettront de faciliter les livraisons régulières des associations de solidarité. Différents modules implantés sur le site ouvrent également d'autres perspectives, tel qu'un auvent de 33 m², amené à être fermé afin d'en sécuriser l'usage.

10 - 2 locaux de stockage seront également mis à la disposition des associations.

180 000 €

Montant de l'acquisition du Centre d'intervention du Conseil départemental (hors frais de notaire)

70 000 €

Montant des travaux inscrit au budget 2021

- Travaux de rafraîchissement (peinture, etc.) ;
- Travaux d'aménagement (cloisons, etc.) ;
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité (rampe d'accès, WC PMR, etc), d'évacuation (blocs secours) et incendie (extincteurs, etc.).

La Maison de la solidarité

2022

Départ des Restos du coeur et du Secours populaire rue du Clos Roux

Patrimoine vieillissant, **ce bâtiment situé rue du Clos Grillé** ne permet plus aux associations caritatives d'accueillir leurs usagers dans de bonnes conditions.

ET APRÈS...

La rénovation et la mise aux normes du bâtiment nécessitant un investissement trop important, **la Municipalité a fait le choix de confier sa réhabilitation à un aménageur extérieur**.

En conservant sa façade typique d'origine, la bâtisse devrait faire place à un projet de logements étudiants et de jeunes travailleurs. Un ou deux logements d'urgence sont également à l'étude.

ET APRÈS...

La Municipalité utilisera le garage comme local de stockage et de stationnement des véhicules de la ville, tels que celui de la Police municipale, amenée à déménager à la Mairie (face au bâtiment) ou les véhicules électriques que la commune a pour projet d'acquérir.

Le garage de l'APVR

Acquise au prix de 30 000 € auprès de Nantes métropole, **la parcelle située rue du Capitaine Boucher** comprend l'actuel local de l'APVR, ainsi qu'un jardin avec belvédère.

2022

Départ de l'Association Pellerinaise des Véhicules Rétros rue du Clos Roux

Le jardin et son kiosque

ET APRÈS...

Dans une démarche de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine local, la Commune souhaite ouvrir le jardin au public afin que chacun puisse profiter du kiosque et de sa vue sur la Loire (voir p.26), mais aussi découvrir son petit patrimoine (pompe de la Vinaigrerie). À cet effet, des travaux de restauration et des aménagements paysagés seront réalisés.

Un bassin mobile pour apprendre à nager au Pellerin

Avec le souhait de permettre aux élèves des 4 écoles primaires du Pellerin d'accéder à l'apprentissage de la nage dans leur commune, un bassin mobile d'environ 60 m² sera installé derrière les halles du 10 mai au 6 juillet 2021, afin que des cours de natation puissent être délivrés sur les temps scolaires.

En l'absence d'équipements de proximité, l'apprentissage de la natation aux enfants scolarisés en primaire, pourtant obligatoire dans les programmes de l'Éducation Nationale et désiré par de nombreux parents et enseignants, n'est à ce jour pas possible au Pellerin.
Le projet d'une piscine intercommunale ne devant pas voir le jour avant encore plusieurs années, la Municipalité a fait le choix d'apporter directement ce service dans la commune, via l'installation ponctuelle d'un bassin mobile spacieux et ludique pour les enfants.

Ainsi, **si la situation sanitaire le permet bien-sûr**, une piscine hors-sol d'environ 60 m², chauffée à 27 degrés, sera bientôt installée derrière les halles du Pellerin pour permettre à des groupes d'élèves d'apprendre à nager dans leur cadre scolaire.

« Cette initiative a été prise suite aux demandes du corps enseignant et de parents d'élèves. ***Le représentant de l'inspection académique et les référents à l'éducation physique ont été enchantés par ce projet*** *et nous ont remercié d'être commune moteur ! »*

indique Cécile Mériadec, adjointe à l'enfance et à la jeunesse.

Des cours de natation pour les 6/7 ans

Compte tenu de la courte période permettant l'apprentissage de la natation en extérieur et du grand nombre d'enfants scolarisés au Pellerin, ce sont les 141 élèves de CP et de CE1 qui, cette année, profiteront de cette nouvelle installation.

Encadrés par 2 maîtres-nageurs de l'association «Nantes natation» et par cycles de 7 à 8 séances de 40 minutes chacune, les enfants pourront apprendre à devenir autonomes en milieu aquatique, selon deux formules d'apprentissage adaptées à leur âge et à leur niveau.

«Les séances seront alternées par demi-groupes de moins de 15 enfants. Ainsi, un jour sur deux, la moitié des élèves d'une classe sera dans le bassin, encadrée par les maîtres-nageurs, et l'autre moitié profitera d'ateliers ludiques sous les halles avec son enseignant et un animateur sportif de la ville» explique Aurélien Béal, responsable du service enfance jeunesse au Pellerin.

> *Cette première* ***année test*** *servira de repère* ***pour faire évoluer le projet dans les années à venir***
>
> ***Cécile Mériadec,***
> *adjointe déléguée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse*

La piscine sera installée derrière les halles

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers et pour des raisons de sécurité, le bassin mobile sera implanté derrière les halles de la rue Sourdille. Les blocs sanitaires du site et leurs douches feront prochainement l'objet d'un grand nettoyage de printemps et d'aménagements pour permettre aux enfants de se préparer et de se sécher dans de bonnes conditions.

Un entretien journalier y sera aussi bien sûr réalisé par les services de la ville pendant toute la durée de leur utilisation.

Enfin, l'installation d'un barnum au-dessus de la piscine ainsi que des protections pour faciliter et sécuriser les allées et venues des enfants, entre les vestiaires et le bassin, sont également programmées.

La Ville de La Montagne rejoint le Relais assistants maternels intercommunal

Lieu d'informations, d'échanges et d'animations ouvert gratuitement aux familles et aux assistants maternels du Pellerin et de Saint-Jean-de-Boiseau, le Relais assistants maternels intercommunal (Ram.i) accueille dorénavant également les parents et les professionnels de la petite enfance de La Montagne.

Depuis maintenant 18 ans, les communes du Pellerin et de Saint-Jean-de-Boiseau disposent d'un Relais assistants maternels intercommunal. Celui-ci accompagne les parents et les assistants maternels dans leurs démarches d'accueil de jeunes enfants à domicile et propose des temps collectifs (ateliers d'éveil). Un service public bien rôdé devenu incontournable pour les Pellerinais et les Boiséens.

Jusqu'alors La Montagne était la dernière ville de Loire-Atlantique à ne pas encore disposer de ce type de structure. C'est au hasard d'une discussion en Conseil métropolitain, entre son nouveau Maire, Fabien Gracia, et François de Laujardière, que l'idée de mutualiser ce service a été lancée.

Ainsi, motivée par le souhait d'accompagner les 83 assistants maternels que compte aujourd'hui la commune et pour permettre à ses habitants de bénéficier de ces services, la Commune de La Montagne a fait le choix de rejoindre le Ram intercommunal du Pellerin et de Saint-Jean-de-Boiseau en début d'année.

Une gestion Pellerinaise

Bien que ce service public soit commun et que son fonctionnement financier* soit bien sûr assuré avec les participations équitables des 3 communes, c'est la Ville du Pellerin qui assure la gestion de son budget et emploie son personnel.
À ce jour, Isabelle Robard, éducatrice de jeunes enfants et responsable du Ram, comme Chrystelle Guy, animatrice, assurent des permanences dans des locaux dédiés et mis à leur disposition dans les 3 communes. Une éducatrice de jeunes enfants devrait très prochainement venir renforcer l'équipe et permettre la mise en place d'ateliers d'éveil à La Montagne. En attendant, les assistants maternels montagnards pourront bénéficier des temps collectifs dans les 2 autres communes, si la situation sanitaire le permet.

** Le RAM est également financé en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).*

> *« Ce rapprochement entre nos 3 communes permet d'**étendre le périmètre d'activité du Relais assistants maternels existant dans un esprit de mutualisation de service.***
>
> ***Cécile Mériadec,***
> *adjointe déléguée*
> *à la petite enfance,*
> *à l'enfance et à la jeunesse*

Lieux d'accueils et de permanences où les usagers peuvent se rendre indifféremment (uniquement sur rendez-vous) :

Mairie annexe du Pellerin
Allée George-Sand - 02 40 05 65 15
► Le mardi et le vendredi de 9h à 12h30 ;
► Le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Mairie de St-Jean-de-Boiseau
Av. du 11-Novembre - 02 40 65 61 00
► Le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le Chalet de La Montagne
153, route de Bouguenais - 02 40 05 65 15
► Le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Plus d'infos à l'adresse ram@ville-lepellerin.fr

Les pharmacies de l'église et du marché dorénavant réunies rue de la Jouardais

Vos pharmaciens, Yves-Marie Daligaut et Marie-Pierre Savignac, entourés d'une partie de leur équipe, dorénavant réunie à la pharmacie du marché (36, rue de la Jouardais)

Depuis le 1er février, l'équipe de la pharmacie de l'Église a rejoint celle de la pharmacie du marché, située face à l'Intermaché du Pellerin. Un regroupement qui, bien que laissant quelques Pellerinais nostalgiques de leur officine au pied de l'église, offre de meilleures facilités d'accessibilité aux usagers, mais surtout permet à vos pharmaciens de vous proposer plus de services de proximité en accord avec les attentes de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Rencontre avec Yves-Marie Daligaut et Marie-Pierre Savignac, responsables de la pharmacie du marché depuis 22 ans.

Pourquoi regrouper les deux pharmacies ?

Y-M Daligaut : *Cela répond à la volonté de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui, dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé, encourage les regroupements et le développement des officines afin de permettre aux pharmaciens de développer de nouveaux services de proximité, comme l'accompagnement personnalisé des personnes souffrant de maladies chroniques par exemple (cancer, diabète, asthme, traitements anticoagulants, etc.).*

M-P Savignac : *Ce sont des missions importantes qui ajoutent du sens à notre métier et qui demandent du temps et une organisation adéquate pour être pratiquées efficacement. L'éducation thérapeutique notamment implique des entretiens individuels et un accompagnement dans la durée des patients afin de les aider et de les conseiller dans leur traitement. Le fait aujourd'hui d'être plus nombreux et de disposer de 3 espaces individuels de consultation rend cela possible.*

Quels avantages ce regroupement va-t-il apporter?

M-P.S: *Nous sommes dorénavant 4 pharmaciens et 8 préparatrices en pharmacie. Une très belle équipe dynamique, compétente et très investie que nous tenons à remercier aujourd'hui. Ce regroupement de nos effectifs nous permet, au-delà du bon fonctionnement courant de la pharmacie et de son Drive, de prendre plus de temps pour les clients en demande, d'optimiser certains services, comme la fabrication d'orthèses sur mesure par exemple, mais aussi bien sûr d'étendre notre champ d'action en matière de santé de proximité.*
Nous sommes d'ailleurs dans l'attente des instructions de la Direction Générale de la Santé pour participer à l'effort vaccinal contre la COVID-19.

Que souhaiteriez-vous dire aux clients habitués à la pharmacie de l'église qui pourraient regretter la fermeture de leur officine ?

Y-M.D : *Que nous sommes là pour eux et qu'ils retrouveront ici l'équipe qu'ils connaissent déjà et en qui ils ont confiance. C'est une nouvelle aventure qui commence et nous espérons que ce nouveau fonctionnement, comme l'accessibilité de la pharmacie, sa proximité des commerces et des stationnements faciliteront le quotidien des usagers.*

M-P.S: *Nous vivons cette étape comme un véritable challenge avec le souhait de satisfaire toutes les personnes qui auront besoin de nos services.*

Horaires d'ouverture *:*
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 19h
► 36, rue de la Jouardais - 02 40 04 64 39

Discount et Qualité

Site de vente en ligne de produits et matériels divers en destockage, Discount et Qualité occupe aujourd'hui de nouveaux locaux à la Bréhannerie.

Spécialiste des bonnes affaires en tout genre, la société Discount et Qualité exploite depuis 2010 la filière des stocks invendus, des produits neufs déclassés ou de fin de série, pour les proposer à la vente à prix cassés et en quantités limitées, aux professionnels comme aux particuliers, partout en France.

« En 12 ans de direction commerciale, j'ai souvent été surpris de l'importante quantité de produits déstockés par nos fournisseurs. J'y ai rapidement vu un véritable intérêt économique pour tous et ai choisi de me lancer dans leur commercialisation » explique Franck Fleury, gérant de la société qui compte aujourd'hui sept employés.

Installée depuis sa création dans la zone d'activité de la Bréhannerie, l'entreprise a, l'année dernière, accompagné le développement de son activité par la construction d'un nouvel entrepôt de 1300 m^{2,} dans lequel elle est aujourd'hui confortablement installée.

L'entreprise y stocke un grand nombre de produits, aussi bien techniques (chauffages, chaudières, outils de jardinage, etc.) que variés (mobilier, etc.), qu'elle **vend exclusivement en ligne** sur **www.discountetqualite.fr**

► *Retraits possibles à l'entrepôt uniquement sur rendez-vous, après un achat en ligne.*

Faites-vous connaître !

Vous venez d'installer votre commerce ou votre activité au Pellerin ? Vous souhaitez vous présenter, vous faire connaître ou partager une actualité en lien avec la vie économique locale ?

N'hésitez pas à contacter le service communication pour publier une information dans votre magazine municipal.

Plus d'infos au 02 40 97 58 93
ou à l'adresse info@ville-lepellerin.fr

Yohann Jaffres

Installé au Pellerin depuis mars 2020 en tant que motion designer freelance, Yohann Jaffres propose aux professionnels comme aux associations ses talents de graphiste et de vidéaste.

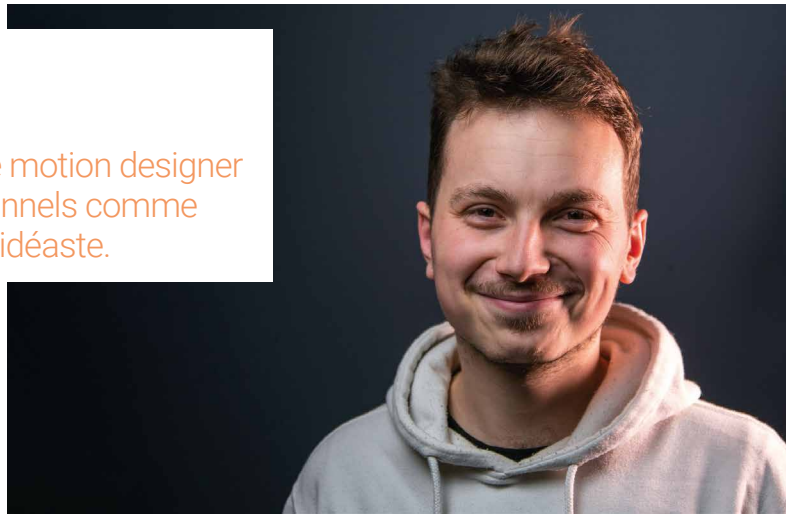

Maîtrisant tout aussi bien la création graphique, la photographie, la vidéo, mais aussi diverses techniques d'animation (effets spéciaux, animations 2D et 3D, etc.), Yohan Jaffres est un véritable touche à tout de l'image.

«Mon métier consiste à créer des identités visuelles (flyers, affiches, logos, etc.) ou à concevoir des vidéos animées. Cela peut aller de l'animation de textes, à des animations d'images 2D pour expliquer un sujet complexe par exemple» explique le jeune entrepreneur de bientôt 26 ans.

Après quelques années à Paris au cours desquelles il a travaillé à l'habillage de programmes d'émissions télévisées, telles que *Quotidien* (TMC) ou *Je t'aime etc.* (France 2), il choisit de se lancer à son compte en 2019 et de revenir en région nantaise, dont il est originaire.

«Aujourd'hui, je travaille beaucoup entre Paris et Nantes. Je continue d'effectuer des missions pour diverses émissions télé comme le journal télévisé de TF1 notamment, pour lequel j'illustre en images animées certains reportages. L'essentiel de mon activité consiste cependant à proposer mes services à des entreprises ayant besoin d'une nouvelle identité visuelle et/ou d'éléments graphiques. Il m'est arrivé également d'intervenir en tant que formateur sur des modules infographie dans l'enseignement supérieur ».

Plus d'infos sur http://yohannjaffres.com
ou à l'adresse contact@yohannjaffres.com

Le kiosque de la rue du Port Brutus

Surplombant la Loire, à l'angle des rues du Port Brutus et du capitaine Boucher, le kiosque construit vers 1845 pour la famille Bessard du Parc sera prochainement restauré par la Municipalité afin qu' à l'horizon 2022/2023, tous puissent découvrir et profiter de ce joli patrimoine. Gilles Clavier* nous raconte son histoire...

Dans les années 1840, M. Bessard du Parc, également propriétaire de la maison de La Motte située rue du Château, fait construire une distillerie/ vinaigrerie, sur les quais du Pellerin.

François Delétang, Maire du Pellerin de 1840 à 1847, autorise la construction du bâtiment de 23 mètres sur 9 qui servira de vinaigrerie, de distillerie et de fabrique d'eau gazeuse. Par succession, Mlle Bessard du Parc et son époux Hervé de Beaulieu en prendront la suite. Après la mort de son mari, elle gérera encore plusieurs années ce que tous appelaient alors l'usine « Hervé de Beaulieu », jusqu'à sa fermeture définitive en 1906.

Le kiosque et son jardin

Dans le jardin situé à l'arrière de la fabrique, la famille Bessard du Parc fait construire quelques années après la distillerie, un kiosque ouvert de tous côtés, offrant une vue imprenable sur la Loire et ses mouvements.
En effet, le café de la Loire n'étant pas encore construit à cette époque, le site offrait alors une vue plus dégagée (voir photo ci-dessus).

La semaine, ce kiosque servait de bureau aux responsables de la distillerie. Ils y réceptionnaient des barriques de vin, ainsi que du bois de chauffe pour alimenter l'alambic. Tout était livré par des charrettes tirées par des chevaux ou des bœufs.
Le dimanche, c'est la famille Bessard du Parc qui venait profiter du kiosque, mais aussi du jardin qui, entouré de murs en pierres de maçonnerie, accueillait un potager, des arbres fruitiers et des palmiers.

La pompe

Dans le jardin, l'une des deux pompes à piston, qui servaient à faire fonctionner le service d'eau de la distillerie ainsi que la maisonnette du gardien, est toujours visible.

À l'époque, cette pompe, ainsi qu'une autre située sur le quai, aspiraient l'eau d'un puits, situé face à l'usine Beaulieu, pour remplir le bassin d'alimentation d'eau du bâtiment (à 5 m de hauteur).

En 1894, le puits fut réquisitionné pour les besoins de la population par le Maire du Pellerin, M. Aristide Bertreux.

Il fut comblé dans les années 1960 suite au rehaussement du quai.

L'atelier de Paul Ardois

En 1930, le jardin et son kiosque furent vendus à la famille Ardois, propriétaires d'un magasin de tissus, de vêtements et d'alimentation, situé à proximité, à l'angle de la rue Aristide Bertreux au Pellerin.
Leur fils, Paul, y fit alors construire le garage qui accueille aujourd'hui l'APVR (Amicale Pellerinaise de Véhicules Rétros).

Il y installera son atelier pendant plusieurs années.

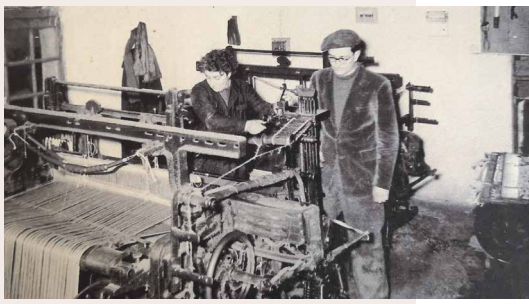

Paul Ardois devant son métier à tisser

** Pour Autrefois Le Pellerin*

ETAT CIVIL

Naissances

Mattéo BARTEAU (27/11), Ambre GENTILHOMME (29/11), Emye BELLIART CORBES (06/12), Lise FAUQUEZ (11/12), Izïa CALVES (22/12), Adèle CASTRO (24/12), Elio MOUSSALI (15/01), Joanna DELOUCHE (31/01), Yaren TEMIZKAN (06/02).

Décès

Bernard MARTI (07/12), Claudine CAMUS, épouse TRÉPOS (12/12), Gille DÉLÉCRIN (27/12), Andrée BRIAND, veuve HAUGMARD (08/01), Christian GALAIS (08/01), Lucette MOISAN (12/01), Pierre LERAY (13/01), Roger FORT (16/01), Paule BRONAIS, veuve MÉRIAUD (27/01), Nicole FIÉ, veuve MARMIN (06/02).

Vous souhaitez publier dans le magazine municipal ?

Pour une publication dans le prochain magazine municipal «Les Nouvelles du Pellerin», merci d'en faire la demande auprès du service communication de la ville à l'adresse **info@ville-lepellerin.fr ou au 02 40 97 58 93.**

Les nouveaux horaires de la Poste

À compter du 12 avril, la Poste sera ouverte :

► **Le mardi et le jeudi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 ;**

► **Les mercredis, vendredis et samedis, de 9h à 12h.**

► **Médecins et ambulances : 15**

► **Cabinets infirmiers :**

> Briche, Guillou et Le Bideau
8, rue de l'Enclos - **02 28 01 08 58**
> Coden et Désert
13, rue du Prieuré - **02 40 04 56 10**

► **Pharmacies de garde : 32 37**

► **Vétérinaire : 02 40 04 64 23 (Dr. Lisner)**

► **Dentistes de garde : www.cdocd44.fr**

AGENDA

MARS / AVRIL / MAI 2021

► Lundi 22 mars **- 19h**
► Lundi 10 mai **- 19h**
Conseil municipal
Espace René-Cassin

En raison de la crise sanitaire actuelle et du manque de visibilité quant aux préconisations gouvernementales à venir, aucun événement ne peut être programmé à ce jour.
Merci de votre compréhension.

La Ville cherche électeurs pour la tenue des bureaux de vote

Les élections départementales et régionales devant avoir lieu les dimanches 13 et 20 Juin 2021, la commune recherche des habitants volontaires pour assurer la tenue des bureaux de vote.

Réponses souhaitées, au plus tard, vendredi 30 avril :
à l'adresse elections@ville-lepellerin.fr
ou au 02 40 04 56 00

Mairie ☎ 02 40 04 56 00
Rue du Docteur Gilbert-Sourdille
• Lundi > Vendredi : 9h/12h - 14h/17h30
• Fermé le samedi

Mairie annexe ☎ 02 40 05 69 81
Allée George-Sand
• Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h30
• Jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 18h30

Pôle Adine-Riom ☎ 02 40 97 36 35
Allée George-Sand
• Lundi et vendredi : 8h30 - 12h30 (sur rendez-vous)
• Mercredi et Jeudi : 14h - 17h30

Médiathèque George-Sand ☎ 02 51 79 81 90
Allée George-Sand
• Mardi : 14h30 - 19h
• Mercredi et vendredi : 10h - 13h / 14h30 - 18h
• Samedi : 10h - 13h / 14h30 - 17h

Au Pellerin je participe !

REJOIGNEZ LE CONSEIL DES QUARTIERS / VILLAGES

Participez à la qualité de vie de votre quartier / village en étant force de proposition pour la Municipalité

Envoyez votre candidature le 16 avril 2021, *au plus tard, à la mairie ou à l'adresse* **directiongenerale@ville-lepellerin.fr**

Ville du Pellerin / www.ville-lepellerin.fr

Le Pellerin